

Aide à la compétitivité - filière pépiniériste viticole

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Cette aide de la région Grand Est permet de mener à bien un projet d'investissement en équipement de mécanisation spécifique à la filière pépiniériste viticole.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- exploitant agricole individuel
- société agricole
- groupement d'agriculteurs
- interprofessions

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- équipements et matériels liés à l'assistance au débouturage
- équipements et matériels liés au débitage des greffons et porte-greffes
- une machine à greffer
- une machine à planter
- une machine à trier et à couper les porte-greffes
- une chaîne semi-automatique d'assistance au greffage
- une machine à arracher et à rogner la pépinière
- une machine de traitement à l'eau chaude
- matériels de conservation (chambre froide, groupe froid...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Taux d'aide : 30 % + 10% si structure collective

Montant minimum d'investissement : 5 000 € HT

Plafond des dépenses : 100 000 € HT pour les investissements individuels, 175 000 € HT pour les investissements collectifs

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme en ligne de la région Grand Est.

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**

1 Place Adrien Zeller

BP 91006

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 15 68 67

Déposer son dossier

- https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0202/depot/simple